

## ÉDITION ET VALORISATION DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES, PATRIMONIALES OU LINGUISTIQUES

*Dispositions complémentaires au règlement général d'attribution des subventions*

### NATURE DES OPÉRATIONS SUBVENTIONNÉES

Cette aide est destinée à accompagner la diffusion des recherches conduites par des associations sur le département de la Lozère par le biais notamment de publications de revues, d'éditions d'ouvrages, d'expositions, de conférences, de colloques...

### BÉNÉFICIAIRES

Associations

### SUBVENTION

- L'aide du Département est modulable en fonction de la nature et de l'intérêt du projet
- Le taux maximum de subvention d'une structure, toutes subventions publiques confondues, est de 80% du budget total

### CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ATTRIBUTION

Le caractère scientifique, patrimonial ou linguistique sera apprécié sur la base du projet présenté et des qualifications ou du parcours des personnes impliquées

### DÉPENSES SUBVENTIONNABLES

- Dépenses générales de fonctionnement :
  - **salaires, charges sociales**
  - **édition et communication** (impression ; conception ; diffusion)
  - **frais de fonctionnement** (locations, charges locatives et de copropriété ; entretien et réparation ; assurances ; documentation ; eau, énergies ; fournitures d'entretien et de petit équipement ; fournitures administratives ; frais postaux et de télécommunications ; services bancaires ; taxes, impôts)
- Sont exclues toutes les dépenses de déplacement, d'hébergement et de restauration.

En cas d'éligibilité des dossiers aux programmes LEADER, les dépenses éligibles pourraient être alignées aux dépenses retenues par les GAL des territoires concernés.

### MODALITÉS DE VERSEMENT

Se référer au règlement général.

#### Contact

*Direction du Développement Éducatif et Culturel  
Tél : 04 66 49 66 16*

*Courriel : [associations@lozere.fr](mailto:associations@lozere.fr)*

*Règlement validé le*